

RELAIS PETITE ENFANCE

LES PRINCIPES

Le relais petite enfance (Rpe) est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Ils sont basés sur des principes fondamentaux de neutralité et de gratuité.

Les Rpe sont des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

Ils ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile.

LES ATTENDUS en cas de contrôle pour les missions principales

- Le projet de fonctionnement ;
- La fiche de poste de l'animatrice et son diplôme pour exercer la fonction ;
- Un rapport d'activités (bilan sphinx) ;
- Le planning annuel ou l'agenda du responsable du relais justifiant son activité ou un outil de traçabilité du temps de travail effectif de l'animatrice ;
- Les statistiques de l'année via le logiciel (Relais Soft par exemple) ;
- Les plaquettes d'information et de communication avec le programme proposé par le Rpe ;
- La bonne comptabilisation des Etp pour le calcul du droit (proratisation en cas d'absence de l'animatrice ou fermeture du Rpe sauf congé d'été). **Tout mois entamé est dû dans son intégralité pour le calcul du prorata ;**
- La convention et l'attestation annuelle obligatoire pour justifier les charges supplétives en cas de contrôle ;
- Le compte de résultat de l'année avec le grand livre analytique, le journal de paie, les clés de répartition et les factures concernant le Rpe.

LES ATTENDUS en cas de contrôle pour les nouvelles missions renforcées

Les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs ci-dessous seront contrôlées :

- La mise en place d'un guichet unique, les Rpe centralisent les demandes d'information des familles sur leur territoire et sont à ce titre l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil :

Indicateur de réussite : Le Rpe est l'unique porte d'entrée des demandes d'information des familles sur les modes d'accueil.

En cas de contrôle, la Caf vérifie par tout moyen l'effectivité de

- ▶ **la centralisation des demandes des familles par le Rpe sur le territoire,**
- ▶ **l'habilitation sur le site monenfant.fr,**
- ▶ **les réponses aux demandes d'information en ligne**

- L'organisation de temps d'analyse de la pratique à destination des assistants maternels :

Indicateur de réussite : Au moins 8 assistants maternels différents ont bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisés par le Rpe et le Rpe a organisé au moins 6 séances d'analyse de la pratique dans l'année

En cas de contrôle de la Caf, il peut être demandé toute pièce justifiant l'organisation de ces ateliers et notamment les fiches d'émargement et d'inscription des professionnels.

- La promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'Assistant maternel :

Indicateur de réussite : Le Rpe a établi une stratégie pluriannuelle de promotion de l'accueil individuel ou du métier d'assistant maternel qui se traduit dans l'année par la réalisation d'au moins une action.

En cas de contrôle de la Caf, le Rpe devra fournir toute pièce justifiant le déploiement de sa stratégie de promotion de l'accueil individuel (exemple : plan d'action, preuve de la réalisation des différentes actions par le Rpe : réunions d'information, affiches, flyers, mails ...)

Liste non exhaustive. Ces pièces peuvent vous être demandées pour les 3 derniers exercices et celui en cours.